



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2080

Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à trois associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 6 200 euros

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2080 - FONDS D'INTERVENTION DU PATRIMOINE (FIP) :
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT A TROIS ASSOCIATIONS
CONTRIBUANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
LYONNAIS POUR UN MONTANT TOTAL DE 6 200 EUROS
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans la cadre de sa politique culturelle, la Ville de Lyon participe à la valorisation et à la transmission des patrimoines, en apportant son soutien aux structures et projets patrimoniaux présentant un intérêt communal.

Cette année, la Ville de Lyon a soutenu quatre associations patrimoniales œuvrant en direction des publics et contribuant au rayonnement de la Ville de Lyon, en leur attribuant des subventions de fonctionnement général, individualisées au budget 2022, pour un montant global de 830 000 euros, répartis de la façon suivante : Institut Lumière (700 000 €), Musée Urbain Tony Garnier (90 000 €), Soierie Vivante (40 000 €), Silk IN Lyon (35 000 €).

Aussi, parce que la Ville sait à quel point la sauvegarde de son héritage historique se joue sur le terrain, grâce à la mobilisation de chacun, un Prix a été créé en vue de soutenir les engagements remarquables et récompenser les initiatives de la société civile lyonnaise dans le domaine du patrimoine.

En 2022, le Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret » a récompensé l'association « Rails et Histoire » pour la remise en service simulée de l'ancien poste d'aiguillage Lyon-Perrache n°1.

Outre ce premier Prix de 4 000 € le jury a également souhaité attribuer trois prix « Coup de cœur », dotés de 2 000 € chacun. Ces Prix Coup de cœur ont été attribués aux réalisations suivantes :

- « Bonjour Lyon ! », un livre de comptines permettant de faire découvrir aux enfants les nombreux lieux du patrimoine lyonnais et présenté par les Éditions Sabot Rouge ;

- « Récits de vi(II)e et polyphonies citadines », récits d'expériences destinés à valoriser les bains-douches Delessert (7^{ème} arr.), portée par l'association LALCA (Laboratoire d'Architectes, Lutteurs, Chercheurs et Artistes) ;

- la rénovation exemplaire de la façade du 2 montée du Gourguillon, présentée par le syndicat des copropriétaires du 2, montée du Gourguillon (5^{ème} arr.).

Enfin, aux côtés de ces deux dispositifs de soutien, figure une enveloppe budgétaire de la Direction des affaires culturelles, intitulée Fonds d'intervention du patrimoine permettant d'allouer des subventions de fonctionnement aux projets associatifs contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais.

Dans ce cadre, je vous propose d'apporter un soutien financier à trois associations patrimoniales pour un montant global de 6 200 euros, étant précisé que ces trois

subventions seront versées, en une fois, après l'entrée en vigueur de la présente délibération et conformément aux procédures comptables en vigueur.

1 –HISTORICAL CITIES

À l'occasion du 15^{ème} anniversaire de l'inscription du site de Lyon au Patrimoine mondial par l'UNESCO, en 2013, l'association « Historical-Cities.org » a lancé un site web « Patrimoine-Lyon.org », concept original de valorisation du territoire historique de Lyon reposant sur l'usage des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

Soucieuse de faire connaître le patrimoine lyonnais au-delà du secteur sauvegardé du Vieux Lyon et du site historique inscrit à l'UNESCO, l'association Historical-Cities donne une nouvelle ampleur à son site Internet. Désormais intitulé " Grand Espace Historique Urbain de Lyon", le site recouvre un territoire beaucoup plus large, afin de faire connaître de nouveaux quartiers aux Lyonnais et aux visiteurs. Ces derniers peuvent y trouver de l'aide pour préparer leur visite, de la documentation sur les lieux emblématiques, une chronologie, une bibliographie et une vaste photothèque agrémentée de modélisations 3D et de panoramiques 360. Plusieurs visites commentées dans différents formats permettent également de parcourir la ville.

À ce jour, ce sont 8 chapitres répartis sur 260 pages qui ont été mis en ligne pour valoriser pas moins de 58 quartiers. On y trouve des éléments d'information nécessaires au visiteur et au touriste, ainsi qu'un atlas interactif des voies et du bâti, avec 1700 fiches illustrées de photographies. Une version bilingue français/anglais est disponible, avec des versions simplifiées en langues anglaise, espagnole, italienne et chinoise. La fréquentation du site est actuellement entre 400 et 600 visites/jour.

En 2022, l'association poursuit le travail engagé, afin de faire évoluer son site web : nouveaux développements informatiques (adaptation automatique de format - ordinateur/mobile représentant 50% des connexions), compléments d'informations sur l'Atlas cartographique (Lyon Est 9^{ème} et Lyon ouest 5^{ème}), enrichissement de la rubrique des singularités de Lyon ...). Elle poursuivra, par ailleurs, le développement de nouvelles visites sur *izi.travel* concernant la rive gauche de Lyon.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses projets qui participent au rayonnement patrimonial et touristique de notre ville, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 2 000 € sur un budget prévisionnel 2022 de 5 000 €

Pour l'année 2021, l'association Historical-Cities.org a bénéficié d'une subvention d'un montant total de 2 500 € suivant la délibération n°2021/1135 du 30 septembre 2021.

Subvention proposée : 2 000 €

2 – ASSOCIATION CAVAILLÉ-COLL À SAINT-FRANCOIS

Construit en 1880 par Aristide Cavallé-Coll et classé au titre des Monuments Historiques, le Grand Orgue de l'église Saint-François-de-Sales (2^{ème} arr.) est l'un des plus beaux joyaux de la facture d'orgue française du XIX^{ème} siècle.

Conservé dans son état d'origine - ce qui est particulièrement rare pour ce type d'instrument - sa renommée est internationale. Régulièrement, des organistes du monde entier viennent le visiter.

Consciente de la valeur de ce chef d'œuvre unique en Auvergne-Rhône-Alpes, l'association « Cavallé-Coll à Saint-François », créée en 2013, se donne pour buts, d'une part, de veiller avec l'aide des différents partenaires à son entretien scrupuleux et d'autre part, de le mettre en valeur grâce à une série de manifestations musicales et didactiques.

Grâce à l'engagement de la Ville de Lyon, propriétaire de l'instrument, l'orgue a été régulièrement entretenu. Mais, depuis plus d'une cinquantaine d'années, il n'a bénéficié d'aucune intervention de grande ampleur.

Son état actuel devient très préoccupant : fuite de vent dans les différents éléments de l'orgue, mécanique usée, oxydation de certains tuyaux, usure très importante des éléments en peau et en plomb, etc.

Afin d'avoir un diagnostic complet de l'instrument, la Ville de Lyon a réalisé une étude complète de diagnostic et de faisabilité.

Au vu des résultats de cette étude, il apparaît nécessaire pour la Ville de Lyon propriétaire, comme pour la Conservation Régionale des Monuments historiques, en lien avec la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (section instruments de musique) du Ministère de la Culture, de réaliser une restauration complète et rigoureuse de l'instrument.

Selon le planning prévisionnel d'opération, il est prévu de lancer les études de maîtrise d'œuvre au 3^{ème} trimestre 2022, en vue de démarrer les travaux au 4^{ème} trimestre 2023 pour une durée d'environ deux ans.

Dans ce cadre, l'association « Cavallé-Coll à Saint-François » s'est rapprochée de la Fondation du Patrimoine, organisme reconnu d'utilité publique disposant d'une grande expertise dans le lancement de collecte de dons en faveur de la préservation du patrimoine.

Afin de promouvoir la restauration de ce patrimoine exceptionnel et accompagner la campagne de dons, l'association Cavallé-Coll à St-François organise du 9 au 11 octobre 2022, le 3^{ème} Festival Cavallé-Coll, au cours duquel sera proposé un récital exceptionnel d'Olivier Latry, organiste de Notre-Dame de Paris.

Afin de soutenir l'association dans la poursuite de ce projet qui participe à la mise en valeur d'un instrument patrimonial exceptionnel, et permet d'animer la souscription de la Fondation du patrimoine en faveur d'un soutien financier à sa restauration, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 3 000 € sur un budget prévisionnel 2022 de 32 500 €

Pour l'année 2021, l'association a bénéficié d'une subvention d'un montant total de 3 000 € suivant la délibération n°2021/1135 du 30 septembre 2021.

Subvention proposée : 3 000 €

3 – ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS DU PATRIMOINE MONDIAL (ABFPM)

Inscrit le 5 décembre 1998 sur la Liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO, le Site historique de Lyon possède un patrimoine architectural et urbain remarquable. En 2022, cette reconnaissance concerne 1 154 biens dans le monde, dont 49 en France.

La Ville de Lyon est membre de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, qui réunit, depuis 2007, les gestionnaires de biens français inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Cette association crée les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expérience, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en matière de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial. Elle participe aussi à la promotion des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial auprès du public et des opérateurs touristiques. Elle contribue ainsi au rayonnement de la Ville de Lyon au travers de son patrimoine.

A l'occasion des 50 ans de la Convention du Patrimoine Mondial, l'Association des biens français du patrimoine mondial, propose, en partenariat avec les éditions Michelin, un nouveau Guide Vert des sites français du patrimoine mondial ((la précédente datant de 10 ans avec 35 biens).

Près de 600 pages pour (re)découvrir les 49 sites inscrits, monuments, villes, paysages culturels, biens en série, biens naturels et mixtes... Cette nouvelle édition est enrichie d'informations touristiques, qui sont de véritables carnets de voyages pour aller plus loin et proposer une découverte inédite de chacun des territoires concernés.

Afin de soutenir l'association dans ce projet qui participe à la mise en valeur de son Site historique, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 1 200 € sur un budget prévisionnel du projet 2022 de 57 000 €

Pour l'année 2021, l'association n'a bénéficié d'aucune subvention.

Subvention proposée : 1 200 €

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 5^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1- Les subventions de fonctionnement sont allouées aux structures précitées, pour un montant global de 6 200 € selon la répartition suivante :

HISTORICAL-CITIES.ORG (5°)	2 000 €
ASSOCIATION CAVAILLE-COLL A SAINT-FRANCOIS (2°).....	3 000 €
ABFPM.....	1 200 €

2- La dépense de 6 200 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, enveloppe Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP), programme PATRIMOIAC, opération SOUTPATR, ligne de crédit 42695, nature 65748, fonction 324.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET